



DOUANE

Section Interrégionale

PACA-Corse

LES SENTIERS DU DOUANIER

Syndicat Interrégional Finances Cfdt
Bulletin d'information de la Section des Douanes PACA Corse

jeudi 21 septembre 2017

Sommaire :

✓ **CT-SD du 14/09/2017**

Rendez-vous:

Reconvocation CT-SD : 25/09/2017

SORMIOU : 28/09/2017

MUTATION : A : 12/10 ; B : 10/10 ;

C : 05/10

CT-SD du 14 septembre 2017

Le jeudi 14 septembre 2017 nous avons assisté au CTSD de la rentrée où ont été abordées les questions relatives au resserrement comptable et au PUC phase II. Plusieurs points ont été examinés pendant ce CT-SD.

1/ Fermeture des Recettes Régionales et création de la Recette Interrégionale

L'administration nous a fourni le calendrier des fermetures et des transferts des RR vers la RI :

Les fermetures des RR sont actées. La DG maintient sa décision quant à la RR de Corse.

- * création de la RI en octobre 2018
- * transfert de la RR de NICE en octobre 2018
- * transfert de la RR d'Aix-en-Provence en mars /avril 2019
- * transfert de la RR de Bastia en octobre 2019.

L'immobilier :

Les nouveaux plans de la RI sont en constitution.

Les effectifs :

La fourchette de 43 à 48 agents pour les effectifs est toujours d'actualité. Les tableaux de mutation B et C sont épuisés. Pour le DI « actuellement, seul des sorties de stage pourraient régler le problème des effectifs »

Le DI confirme que rien ne s'oppose aux mouvements internes à la résidence et que cela reste à la discrétion du DR.

Une nouvelle enquête nationale de recrutement sera reconduite en 2018.

Face à ce constant nous demeurons inquiets quant à la capacité d'absorption des RR par la RI de Marseille avec un effectif cible maximal de 48 agents.

A l'issue du CT, reconvoqué le 25 septembre prochain, les cellules sociales se mettront en place pour les agents des RR qui ferment.

Un état des lieux des postes potentiellement vacants a été établi par chaque Direction Régionale.

- 3 vacances à Nice
- 5 vacances à Aix-en-Provence
- Aucune en Corse

Le DI rappelle que la DG peut accepter un sureffectif en petit nombre sur une période limitée. Les vacances identifiées ne seront pas comblées jusqu'à l'arrivée des Ex RR. Des Paris- spé seront demandés. 2 arriveront à la RR de Nice pour remplacer les départ dès décembre 2017.

Pour conclure, aucune avancée concrète n'est exposée aujourd'hui tant au niveau humain que mobilier.

Points divers : Une bonne nouvelle, la DG serait favorable à l'idée de créer un service SRE/CI sur Aix-en-Provence avec un effectif de + 4 agents.

On attend la confirmation de cette création le 15 novembre puis la validation de ce nouveau service au prochain CT début 2018. Restons optimistes !

La CFDT a voté CONTRE la création de la RI et les fermetures des RR.

L'ensemble des OS ayant voté CONTRE, le Président doit représenter ces sujets lors de la reconvoction du 25 septembre.

2/ Le PUC phase II

Pour une mise en place au 1^{er} octobre au bureau de Fos et au 1^{er} décembre au bureau de Marseille, situé au Hangar 17, le PUC phase II annonce un mélange des métiers qui ne fait que masquer le sous-effectifs des agents.

Structure :

Au service de la PEC Contrôle viennent se rajouter :

- le service Ex-Ante
- le service Ex-Post
- la Supervision
- la Cellule de régulation
- les deux pôles gestion sur Fos et Marseille ne sont pas intégrés dans le PUC mais seront « un guichet unique d'accueil des opérateurs »

Les missions

-Sur le papier chaque service garde ses missions.

Lorsque cela sera nécessaire chaque agent sera interchangeable. Pour le Directeur Régional et le Divisionnaire : il peut y avoir des « glissements d'agents ».

Par conséquent quand la cellule de régulation l'ordonnera, par exemple, des agents de l'Ex-Ante ou de l'Ex-post viendront prêter main forte aux agents de la PEC contrôle pour une Opération Navire ou 63 ter ou inversement n'importe quel agent du PUC phase II pourra traiter une liquidation ou une déclaration.

Pour combler le manque d'effectifs on déshabille Paul pour habiller Jacques et on s'assoie sur le savoir faire des agents propre à chaque service.

- La nouvelle cellule de régulation devra :

* réceptionner toutes les demandes de contrôles : peut être va t-elle faire les veilles écrans BALF/NSTI/DELTA...

* programmer et planifier les contrôles : fini les coups de téléphone avec les opérateurs (déjà qu'il y avait dégradation du lien professionnel entre les agents et les déclarants) .

* organiser les contrôles : plus de contact avec les manutentionnaires ou les entrepôts.

* assurer le suivi des contrôles : plus de BANACO pour les agents (Youpi)

* Ah oui, animer les équipes sur le terrain.

Bref, vous l'aurez tous compris, « une super cellule » !!!

Mais où sera l'initiative du contrôle des agents et la reconnaissance de la qualité professionnelle propre à chaque métier.

L'ensemble des OS a voté CONTRE, le Président doit reconvoqué un nouveau CT-SD le 25 septembre 2017

3/ Transfert de la gestion et du contrôle des EA négociants, opérateurs BNA et UTI de Toulon à Draguignan

C'est un domaine résiduel à Toulon où la majeure partie avait déjà été transférée en 2013.

Cette dernière vague ne concerne pas la fiscalité Tabac (gestion et avitailleurs) qui reste à Toulon.

Pour la divisionnaire : elle permet de donner une force opérationnelle à Draguignan et de dégager du temps agents pour Toulon.

Le transfert progressif des dossiers est prévu dès le mois de décembre pour les BNA.

L'agent de Toulon garde son métier pour la gestion des avitailleurs et la fiscalité Tabac et complètera son temps par une aide aux droits de port ou à la gestion à Bregailon ou au DAFN.

La CFDT s'est ABSTENU sur ce point à l'ordre du jour

**Pour aller encore plus loin,
Aujourd'hui, je rejoins la**



Je soussigné(e) Nom patronymique : Nom marital :	Prénom Date de naissance :
Adresse personnelle :	Service
Grade/ échelle :	Échelon : Indice :
Adhère à la CFDT	signature de l'agent :